

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE LONGFOSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le VENDREDI 9 JUIN, Le Conseil Municipal de LONGFOSSE, légalement convoqué le 1^{ER} JUIN 2023, s'est réuni en Mairie à la **Salle du Conseil**, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anita THOMAS, Maire.

SESSION	PUBLIQUE	Conseillers en exercice	15
REFERENCE	CM-PV-2023-06-09	Conseillers présents	10
20H00	21H30	Conseillers votants	13

Liste des membres du Conseil municipal et présences

NOM Prénom	Présent	Excusé	Absent	NOM Prénom	Présent	Excusé	Absent
THOMAS Anita	x			SENECAUT Michaël	x		
SAILLY Emile	x			FERTIN Sabrina		x	
MENUGE Caroline	x			DECROIX Fabrice	x		
GUCHE Pascal	x			BOUDIN Anita		x	
LOEUILLIEUX Charlotte		x		DHIEUX Jeremy	x		
RENARD Olivier	x			LABASQUE Lucien		x	
SAGOT Véronique	x			LENGAIGNE Delphine	x		
				CLABAUT Gabriel			x

PROCURATION	Mme FERTIN Sabrina donne procuration à Mme Anita THOMAS Mme LOEUILLIEUX Charlotte donne procuration à Mme Caroline MENUGE Mme Anita BOUDIN donne procuration à Mr Emile SAILLY Mr Lucien LABASQUE donne procuration à Mr Gabriel CLABAUT
Date de la convocation du Conseil municipal	1er juin 2023
Date d'affichage	1er juin 2023

Madame le Maire ouvre la séance et annonce les conseiller(e)s excusé(e)s ainsi que les pouvoirs donnés. Elle rappelle à l'assemblée l'ordre du jour prévu pour la séance :

ORDRE DU JOUR

- 1) Election des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales
- 2) Compte-rendu du dernier conseil municipal
- 3) Désignation d'un secrétaire de séance
- 4) Convention avec l'association Espoir
- 5) Convention DECI avec Wirwignes
- 6) Questions diverses

DELIBERATIONS ANNEXEES

RAPPORTEUR	N°	INTITULE	VOTE DE LA DELIBERATION	
THOMAS Anita	2023-06-01	Convention avec l'association Espoir	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13
THOMAS Anita	2023-06-02	Convention DECI avec Wirwignes	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13

1. ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Madame le Maire procède à l'élection des délégués et des suppléants en vue de l'élection sénatoriale. Elle crée alors le bureau municipal qu'elle préside en tant que Maire, composé des deux plus anciens et des deux plus jeunes conseillers, à savoir Messieurs Olivier Renard, Emile Saily, Mickaël Senecaut et Fabrice Decroix. Mme Caroline Menuge est nommée Secrétaire.

Une seule liste est créée au nom de la liste « Longfossé ». Le conseil passe ensuite au vote à bulletin secret. Mme le maire déclare la fin du scrutin à 20h30 et il est immédiatement réalisé le dépouillement. Madame Anita Thomas proclame les résultats suivants : la liste unique « Longfossé » votée à l'unanimité. Mme Anita THOMAS, Mr Emile Saily, Mme Caroline Menuge sont alors nommés délégués et Mr Fabrice Decroix, Mme Véronique Sagot et Mr Pascal Guche, suppléants. Les délégués sont informés qu'ils devront aller voter les sénateurs à Arras le 24 septembre prochain.

La séance du conseil est suspendue le temps de l'envoi des résultats en préfecture.

2. PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

Reprise du conseil municipal à 21h.

Madame le Maire demande si le compte rendu du dernier conseil amène des observations. Le Conseil Municipal, VALIDE le procès-verbal tel que présenté à 13 voix.

3. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Caroline Menuge est nommée secrétaire de séance. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE cette proposition.

4. Convention avec l'association Espoir

Madame le Maire explique le but d'une convention avec l'association Espoir : permettre rapidement de parer à l'absence d'un agent du service technique ; il s'agit de valider une convention d'utilisation des services de cette association qui s'engage à proposer un remplaçant intérimaire dans les meilleurs délais en fonction des attentes de la commune. Il est ajouté que la dernière expérience avec l'association Espoir avec l'emploi d'un intérimaire pour quelques semaines a su satisfaire pleinement la commune.

Après lecture de la convention, le conseil la vote à l'unanimité.

5. Convention DECI avec Wirwignes

Il est exposé la nécessité de couvrir la rue à Baudets en défense incendie.

Mr Emile Saily prend la parole et explique la situation :

« nous avons eu plusieurs retours du SDIS et de Veolia qui nous proposaient initialement une bâche incendie souple (coût moyen 25000€) pour enfin, après plusieurs concertations nous conseiller un poteau incendie (valeur moyenne 5000€) sur la partie de Wirwignes, d'où la nécessité de valider une convention avec Wirwignes. Une convention pour une durée de cinq ans de mise à disposition d'un point d'eau d'incendie en limite de territoire de Wirwignes rue à Baudets. » Lecture de la convention.

Wirwignes s'engage à :

- aménager l'aire d'aspiration,
- entretenir l'accès du point d'eau,
- procéder à son contrôle.

En contrepartie, la commune de Longfossé s'engage à :

- rembourser à la commune de Wirwignes la dépense hors taxe de l'achat et de l'installation du poteau,
- supporter les frais d'entretien et de contrôle réclamés par Wirwignes,
- autoriser l'accès du poteau aux pompiers dans le cadre de leur manœuvre, interventions et de leurs reconnaissances opérationnelles annuelles.

Le conseil vote à l'unanimité cette convention ; des remerciements sont adressés à la commune de Wirwignes.

6. Questions diverses

Le 1^{er} Adjoint reprend la parole afin d'établir un point sur les festivités à venir :

- la fête de l'école fixée au samedi 17 juin 2023. Les chapiteaux seront prêtés par Mr Lambert. Le FLC mettra à disposition la friteuse et la sono. Les employés municipaux installeront le nécessaire dont l'estrade pour la scène. Il est demandé de l'aide pour le dimanche 18 matin pour le démontage du matériel.
- La fête du village, le dimanche 2 juillet avec la brocante organisée par la commune et Longfossé Animations. Une exposition de voitures tuning, de motos et de voitures vintage aura lieu rue de l'Eglise et dans la cour de l'école. Mr Jérémy Dhieux soulève un problème de stationnements, Mme Delphine Lengaigne demande si quelqu'un pourrait prêter un pré pour garer les voitures comme cela se faisait auparavant. Mr Olivier Renard pense que les routes sont suffisamment larges pour le stationnement.

Pour les exposants, le premier mètre est gratuit puis 3€ pour le mètre supplémentaire. Une formule repas à 10€ est possible sur réservation. La boulangerie Sart et « Pierre qui roule » seront présents

- Un loto-quine organisé par Longfossé Animations et la Commune, animé par Phildéco est prévu le samedi 1^{er} juillet 2023 au profit de la classe de neige. Boîtes de 50€ à 400€. Le but étant de multiplier les actions pour minimiser le coût communal. Mr Sailly rappelle les dates pour la distribution des tracts.

L'adjoint fait un point sur les travaux de la salle périscolaire que le conseil a pu d'ailleurs aller visiter.
« La salle sera prête pour la rentrée prochaine ».

Un courrier de la préfecture a été reçu dernièrement interrogeant la commune sur un éventuel changement de bureau de vote. Madame le Maire interroge alors son conseil sur un éventuel transfert du bureau de vote de la mairie à la salle des fêtes dans un souci d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et malvoyantes. Effectivement, Mme Thomas avait reçu plusieurs remarques positives lors des élections durant le covid à la salle des fêtes.

Un débat/discussion a lieu entre les élus et la salle d'évolution est proposée : une voiture pourrait alors reculer dans la cour de l'école pour faciliter l'accès à une personne à mobilité réduite.

Mme le Maire informe son conseil municipal de la prochaine date du conseil municipal dont l'objet majeur sera le choix du cabinet d'architecte concernant la salle multi fonctions. Elle explique que deux offres ont été étudiées lors de la réunion du 8 juin en présence de Mr Thierry Huguet, chargé de mission dans l'ingénierie territoriale dont les compétences techniques aident et accompagnent la commune dans sa démarche en fonction du cahier des charges.

Enfin, Mme le Maire demande si le conseil a encore des remarques avant de clore la réunion du conseil.